

**AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE
PORTS D'ECHOUAGE DE PORNICHET**

Mise à disposition dans le cadre d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire d'espaces portuaires situés sur le port d'échouage de Pornichet

1. DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE

SAS LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME, Concessionnaire

16 Quai Ernest Renaud

44100 NANTES

Représentée par Emmanuel JAHAN, Directeur Général

2. OBJET DU PRESENT AVIS

Conformément à l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, il est porté à connaissance que la SAS Loire-Atlantique Nautisme, concessionnaire du port d'échouage de Pornichet, a reçu une manifestation d'intérêt spontanée par la société KITE PRO CENTER en vue de l'occupation portant sur les espaces décrits ci-dessous dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public portuaire.

La SAS Loire-Atlantique Nautisme est susceptible de faire droit à cette proposition à compter du 1^{er} mai 2024.

La SAS Loire-Atlantique Nautisme publie le présent avis d'appel à manifestation d'intérêt visant à s'assurer préalablement à la signature du titre d'occupation du domaine public portuaire de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

3. DESCRIPTION DES EMPLACEMENTS CONCERNES

Les emplacements concernés sont les suivants :

Bureau privatif d'accueil de 10 m²

Vestiaire 6.5 m²

Une place de stationnement sur la zone réservée aux agents portuaires selon plan ci-joint.

4. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET D'OCCUPATION

- **Nature de l'occupation**

Une convention d'occupation temporaire (COT) non constitutive de droits réels du domaine public sera conclue par la SAS Loire-Atlantique Nautisme.

La convention conclue ne constitue ni une concession ni un marché public.

- **Activités**

Situés sur le domaine public portuaire, ces espaces mis à disposition ne pourront accueillir que des activités maritimes en lien avec le nautisme ou de nature à contribuer à l'animation et au développement du port, et ce, dans le respect des règlements de police et d'exploitation du port.

- **Durée**

La convention d'occupation temporaire du domaine public portuaire sera conclue pour une durée de 3 années à compter du 1^{er} mai 2024 pour se terminer le 31 décembre 2026. Elle ne pourra en aucun cas être renouvelée par tacite reconduction.

- **Redevance d'occupation du domaine public**

L'occupant versera une redevance annuelle à compter de la prise de possession des espaces décrits ci-dessus.

5. MODALITES DE MANIFESTATION D'INTERET

Toute manifestation d'intérêt devra être adressée à la SAS Loire-Atlantique Nautisme **avant le vendredi 26 avril 2024 à 12 h 00** à l'adresse suivante :

SAS LOIRE-ATLANTIQUE NAUTISME

Boulevard des Océanides

44380 PORNICHET

portechouage@la-nautisme.fr

Les manifestations d'intérêt devront obligatoirement comprendre les éléments suivants :

- Une présentation de l'opérateur intéressé et ses coordonnées (adresse postale, courrier électronique ...)

- Une présentation détaillée du projet sur les espaces décrits ci-dessus dans le respect des conditions exposées,
- un extrait Kbis de la société ou tout autre document équivalent de moins de trois mois,
- une attestation d'assurance responsabilité civile et professionnelle en cours de validité,
- tout élément complémentaire que l'opérateur intéressé juge pertinent pour éclairer sa manifestation d'intérêt.

6. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais impartis, la SAS Loire-Atlantique Nautisme pourra autoriser la société KITE PRO CENTER à occuper les espaces décrits ci-dessus.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper les espaces décrits ci-dessus, dans les conditions définies dans le présent avis, la SAS Loire-Atlantique Nautisme procédera sans nouvelle publicité, à une procédure de sélection préalable conformément à l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cette fin, un dossier sera adressé aux opérateurs ayant manifesté leur intérêt les informant des modalités précises de sélection préalable et du contenu des propositions à remettre.

Date de publication de l'avis :

08/04/2024

Publié sur le site internet